

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES USAGERS AU SEIN DE
LA FORMATION SPECIALISEE ELARGIE DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE****Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu le décret n° 2023-106 du 16 février 2023 relatif à la représentation des usagers au sein des comités sociaux d'administration des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté modifié en date du 10 janvier 2023 portant désignation des membres de la Formation Spécialisée (FS) du Comité sociale d'administration d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté en date du 10 novembre 2023 portant proclamation des résultats des élections des représentants des usagers aux conseils centraux d'Aix-Marseille Université organisées les 8 et 9 novembre 2021,

Considérant qu'il convient de procéder, dans un délai de 15 jours à compter de la proclamation des résultats susvisée, à la désignation des représentants des usagers au sein de la formation spécialisée élargie du Comité social d'administration,

Considérant que ces représentants sont désignés librement par les organisations étudiantes représentées au Conseil d'administration et que seules la Fédération Aix-Marseille Interasso (FAMI), l'Union Etudiante-Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) d'Aix-Marseille et l'UNI Aix-Marseille sont donc concernées,

Considérant que la répartition proportionnelle au plus fort reste permet seulement, sur la base des résultats obtenus aux dernières élections au Conseil d'administration, à la FAMI d'obtenir deux sièges et à l'Union étudiante-UNEF d'Aix-Marseille d'obtenir un siège au sein de la formation spécialisée du Comité social d'administration,

Considérant que pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est également désigné dans les mêmes conditions,

Sur proposition des représentants légaux de la FAMI et de l'Union étudiante-UNEF d'Aix-Marseille,

ARRÊTE**Article 1 : Nomination des représentants des usagers au sein de la Formation Spécialisée (FS) élargie du Comité Social d'Administration (CSA) d'Aix-Marseille Université**

Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 - Fax : +33 (0)4 91 31 31 36 - Site web : www.univ-amu.fr

Annexes

Annexe 1 – Composition de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration

<u>Président de la Formation spécialisée</u>	
Le Président de l'Université	
<u>Représentants du personnel</u>	
FSU	
Membres titulaires	Membres suppléants
Guylaine MOLINA	Alain FERRARINI
UNSA Education	
Membres titulaires	Membres suppléants
Carole SIRET Patricia COUMBARAS Laurence BALY	Jérôme GIORDANO Emmanuelle ROSA Nabil ERREMILI
CGT SUD	
Membres titulaires	Membres suppléants
Amandine RENAULT Romaine HINET-DEBAIN	Bruno POUVELLE Pascal HINGAMP
FO ESR	
Membres titulaires	Membres suppléants
Hélène AURIGNY	Alexandra FILLIA
SGEN-CFDT	
Membres titulaires	Membres suppléants
Fathia TIR Taoues KANES Gilles PEYTARD	Patrick FIGON Adam BEN TAHAR Keltouma ALI NEHARI

Arrêté DAIJ/2023/Composition/n°4

<u>Représentants des usagers (formation élargie)</u>	
FAMI	
Membres titulaires	Membres suppléants
Quentin ACQUATELLA Oscar PILLET	Amandine VELLA Nathan GROSSI
UNEF	
Membres titulaires	Membres suppléants
Lyes BELHADJ	Léonardo PEREZ

<u>Membres de droit</u>
• La conseillère prévention • Le médecin coordinateur, médecin du travail • L'inspectrice Santé et Sécurité au Travail

Arrêté DAJI/2023/Composition/n°4

Sont désignés membres de la formation spécialisée élargie du Comité social d'administration au titre des représentants des usagers :

- Pour la FAMI :
 - o Monsieur Quentin ACQUATELLA (*suppléante* : Madame Amandine VELLA) ;
 - o Monsieur Oscar PILLET (*suppléant* : Monsieur Nathan GROSSI).
- Pour l'Union étudiante-UNEF Aix-Marseille :
 - o Monsieur Lyes BELHADJ (*suppléant* : Monsieur Leonardo PEREZ).

Le reste de la composition demeure inchangé. La liste mise à jour des membres de la formation spécialisée élargie du CSA est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Le mandat des représentants des usagers au sein de la formation spécialisée élargie du Comité social d'administration prendra fin au plus tard à la désignation de leurs successeurs, à la suite des prochaines élections des représentants usagers au Conseil d'administration de l'établissement.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 27 novembre 2023



Le Président d'Aix-Marseille Université,

Eric BERTON

